

**RUSTLER****Herbicide Liquide**

Herbicide soluble dans l'eau pour la suppression non sélective des mauvaises herbes sur les terres avant l'ensemencement de céréales ou en jachère.

**USAGE AGRICOLE****DANGER CORROSIF POUR LES YEUX****ATTENTION****POISON****LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI****NO. D'HOMOLOGATION 27200 LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES**

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE DES RÉCOLTES OU DES AUTRES VÉGÉTAUX DÉSIRABLES, CAR IL POURRAIT EN RÉSULTER DE GRAVES DOMMAGES ALLANT JUSQU'À LEUR DESTRUCTION.

**RÉ-ÉTIQUETAGE ET/OU REMBALLAGE INTERDITS.****GARANTIE :**

Glyphosate, présent à l'état de sel isopropylamine...194 g a.e. /L

Dicamba, présent à l'état de sel isopropylamine.....46 g a.e./L

Rustler est une marque déposée de Syngenta Participations AG  
Monsanto Canada est un usager inscrit

**MONSANTO CANADA INC.**

900-One Research Road

Winnipeg MB R3T 6E3

1-800-667-4944

Lire attentivement l'AVIS À L'UTILISATEUR. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés.

**CONTENU NET:**

## PRÉCAUTIONS

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
PEUT CAUSER DES DOMMAGES PERMANENTS AUX YEUX  
DANGEREUX SI AVALÉ  
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DE LA PEAU  
DANGEREUX SI INHALÉ

Éviter de respirer la poussière, les embruns, etc.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, et des lunettes protectrices ou un masque facial pendant le mélange et le chargement du produit, et durant les opérations de nettoyage et de réparation de l'équipement.

Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.

Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation du produit.

NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.

NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

En cas d'urgence concernant ce produit, appeler à frais virés la société Monsanto à toute heure du jour ou de la nuit :

Accident/Déversement/Soins médicaux urgents ..... (314) 694-4000

Ou ..... 1-800-332-3111

Ou CANUTEC ..... (613) 996-6666

Pour plus de renseignement sur ce produit ou d'autres produits à vocation agricole de Monsanto, appeler Monsanto Canada au : 1-800-667-4944.

**DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES**

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique.

**NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS À VAPORISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER SANS REVÊTEMENT (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit et/ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

**DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT**

Éviter d'appliquer directement à toute étendue d'eau. Ne pas utiliser aux endroits où il y a risque élevé de contaminer l'eau domestique ou la faune aquatique.

Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. Éviter la dérive ou le contact avec les autres végétaux non visés par le traitement car ils pourraient être endommagés ou détruits.

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

### **RUISSELLEMENT**

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

**NE PAS** appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

### **LESSIVAGE**

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

### **ENTREPOSAGE**

Toujours entreposer le produit dans son contenant original, loin des autres pesticides, des engrais et de la nourriture humaine ou animale. Ne pas entreposer ou utiliser dans ou près de la maison. Conserver à plus de 5°C pour garder le produit en solution. Si des cristaux se forment, placer dans un endroit chaud (20°C), laisser le produit atteindre la température de la pièce et remuer de temps à autre jusqu'à ce que les cristaux se dissolvent. Garder le contenant fermé pour éviter tout déversement ou contamination.

### **ÉLIMINATION**

#### **CONTENANTS RECYCLABLES**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**CONTENANTS RÉUTILISABLES :**

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec la même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à la l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ou de le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR --** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**RUSTLER****Herbicide Liquide**

Herbicide soluble dans l'eau pour la suppression non sélective des mauvaises herbes sur les terres avant l'ensemencement de céréales ou en jachère.

**USAGE AGRICOLE**

**DANGER    CORROSIF POUR LES YEUX**

**ATTENTION**



**POISON**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

**NO. D'HOMOLOGATION 27200 LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES**

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE DES RÉCOLTES OU DES AUTRES VÉGÉTAUX DÉSIRABLES, CAR IL POURRAIT EN RÉSULTER DE GRAVES DOMMAGES ALLANT JUSQU'À LEUR DESTRUCTION.

RÉ-ÉTIQUETAGE ET/OU REMBALLAGE INTERDITS.

**GARANTIE :**

Glyphosate, présent à l'état de sel isopropylamine... 194 g a.e. /L

Dicamba, présent à l'état de sel isopropylamine.....46 g a.e./L

Rustler est une marque déposée de Syngenta Participations AG  
Monsanto Canada est un usager inscrit

MONSANTO CANADA INC.

900-One Research Road

Winnipeg MB R3T 6E3

1-800-667-4944

Lire attentivement l'AVIS À L'UTILISATEUR. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés.

## PRÉCAUTIONS

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
PEUT CAUSER DES DOMMAGES PERMANENTS AUX YEUX  
DANGEREUX SI AVALÉ  
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DE LA PEAU  
DANGEREUX SI INHALÉ

Éviter de respirer la poussière, les embruns, etc.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, et des lunettes protectrices ou un masque facial pendant le mélange et le chargement du produit, et durant les opérations de nettoyage et de réparation de l'équipement.

Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.

Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation du produit.

NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.

NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

En cas d'urgence concernant ce produit, appeler à frais virés la société Monsanto à toute heure du jour ou de la nuit :

Accident/Déversement/Soins médicaux urgents ..... (314) 694-4000

Ou ..... 1-800-332-3111

Ou CANUTEC ..... (613) 996-6666

Pour plus de renseignement sur ce produit ou d'autres produits à vocation agricole de Monsanto, appeler Monsanto Canada au : 1-800-667-4944.

**DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES**

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique.

**NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS À VAPORISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER SANS REVÊTEMENT (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit et/ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

**DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT**

Éviter d'appliquer directement à toute étendue d'eau. Ne pas utiliser aux endroits où il y a risque élevé de contaminer l'eau domestique ou la faune aquatique.



Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. Éviter la dérive ou le contact avec les autres végétaux non visés par le traitement car ils pourraient être endommagés ou détruits.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

### **RUISELLEMENT**

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

NE PAS appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

### **LESSIVAGE**

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

### **ENTREPOSAGE**

Toujours entreposer le produit dans son contenant original, loin des autres pesticides, des engrais et de la nourriture humaine ou animale. Ne pas entreposer ou utiliser dans ou près de la maison. Conserver à plus de 5°C pour garder le produit en solution. Si des cristaux se forment, placer dans un endroit chaud (20°C), laisser le produit atteindre la température de la pièce et remuer de temps à autre jusqu'à ce que les cristaux se dissolvent. Garder le contenant fermé pour éviter tout déversement ou contamination.

### **ÉLIMINATION**

#### **CONTENANTS RECYCLABLES**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **CONTENANTS RÉUTILISABLES :**

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec la même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à la l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ou de le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR --** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Rustler Herbicide Liquide est un herbicide de post levée servant à maîtriser ou à réprimer les mauvaises herbes émergées avant l'ensemencement des céréales sur les sols en jachère ou à travail du sol minimal.

Ce produit pénètre dans la plante par le feuillage pour s'y répandre. La manifestation visuelle de suppression est un flétrissement graduel ou un jaunissement de la plante, puis un brunissement complet de la partie émergée, qui est suivi de la détérioration des parties souterraines. Les signes visibles peuvent être constatés sur les mauvaises herbes indiquées dans un intervalle de 5 à 7 jours suivant l'application, mais peuvent prendre plus de 7 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux après le traitement, ainsi qu'une sécheresse prolongée, peuvent ralentir le l'activité du produit et retarder les signes visibles de suppression. Lorsque les conditions de croissance sont défavorables, par exemple lors d'une sécheresse, toujours utiliser la plus forte dose recommandée à l'hectare pour ce produit.

L'efficacité de la suppression peut être affectée si le traitement est effectué dans des conditions défavorables de croissance (sécheresse, maladie, infestation de parasites, etc.) ou si les mauvaises herbes ont été tondues, broutées ou coupées. En outre, une épaisse couche de poussière sur le feuillage ou une couverture de végétation au-dessus des mauvaises herbes ciblées peuvent réduire l'efficacité.

Ce produit n'exerce pas d'effet résiduel sur les mauvaises herbes. Pour obtenir une suppression résiduelle, adopter un programme approuvé expliqué sur les livrets d'herbicides. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie dans les 6 heures suivant l'application, particulièrement si la croissance des mauvaises herbes est ralentie par un stress, peut réduire l'efficacité du produit. Une forte pluie dans les 2 heures suivant l'application peut enlever le produit chimique du feuillage et nécessiter ainsi une application supplémentaire. Pour de meilleurs résultats, la pulvérisation devrait être uniforme et complète.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à Rustler Herbicide Liquide, herbicide des groupes 4 et 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Rustler Herbicide Liquide et à d'autres herbicides des groupes 4 ou 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner Rustler Herbicide Liquide ou les herbicides des mêmes groupes 4 ou 9 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturelle, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Monsanto Canada au 1-800-667-4944 ou à [www.Monsanto.ca](http://www.Monsanto.ca).

## **PRÉCAUTIONS LORS DE L'APPLICATION**

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT AU MOYEN D'UN MATÉRIEL AÉRIEN DE PULVÉRISATION.

ÉVITER LA DÉRIVE DU PRODUIT – LORS DE L'APPLICATION, PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES PLANTES UTILES ET LES CULTURES. Éviter toute dérive car même d'infimes quantités pulvérisées peuvent endommager gravement ou détruire les cultures, les plantes ou les autres superficies voisines non visées par le traitement, ou peuvent causer d'autres effets non recherchés. Ne pas appliquer ce produit s'il y a du vent, pour éviter la dérive.

Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de buse qui peuvent donner de très fines particules (embruns), plus susceptibles de dériver.

**REMARQUE :** L'usage du produit autrement qu'en conformité avec la brochure peut nuire aux personnes, animaux ou cultures ou produire d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

## **INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE**

Verser dans le réservoir de pulvérisation environ les  $\frac{3}{4}$  de la quantité désirée d'eau propre. Ajouter la quantité recommandée Rustler Herbicide Liquide, puis ajouter l'autre quart de l'eau tout en continuant à remuer. Dès que le niveau désiré est atteint, retirer le boyau du réservoir de pulvérisation afin de ne pas siphonner le mélange dans la source d'eau. Durant le mélange et l'application, il peut se produire de l'écume. Pour éviter ou minimiser la production d'écume, descendre les conduites d'évitement et de retour au fond du réservoir durant le mélange.

**REMARQUE :** Les résultats peuvent être affectés par l'utilisation d'eau boueuse, comme celle d'un étang ou d'un fossé non revêtu.

## **MODE D'EMPLOI**

L'application recommandée de ce produit peut être faite selon le besoin, avant l'ensemencement des céréales ou aux terres en jachère.

Ce produit ou les mélanges en réservoir indiqués devraient être appliqués aux mauvaises herbes qui ont émergées et qui sont en croissance active. L'application à un stade de croissance précoce donne habituellement de meilleurs résultats.

Les résultats peuvent être affectés si ce produit ou les mélanges en réservoir étiquetés sont appliqués à des mauvaises herbes stressées par la sécheresse ou qui ne sont pas en croissance active.

Pour des précisions ou des mesures de précaution supplémentaires, voir les sections « RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX », « INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE » et « PRÉCAUTIONS LORS DE L'APPLICATION » de cette étiquette.

Appliquer par hectare une dose de 2,5 à 3,125 litres de ce produit mélangé dans 50 à 100 litres d'eau propre. La dose supérieure de ce produit devrait être utilisée lorsque les conditions de croissance des mauvaises herbes sont défavorables (comme une sécheresse) ou pour les mauvaises herbes indiquées dans le tableau ci-dessous.

Lorsqu'appliqué conformément aux recommandations, ce produit contrôle les mauvaises herbes indiquées ci-dessous dans le tableau « MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES » suivant :

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés, milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen/grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) (selon le tableau de zones tampons). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

## **ZONES TAMPONS**

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

**Tableau 1 Zones tampons pour les utilisations dans des sites agricoles – gouttelettes de taille moyenne (ASAE)**

Méthode d'application	Culture	Zones tampons ( en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Terres en jachère	1	1	0	0	15

\*Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 centimètres du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

**Tableau 2 Zones tampons pour les utilisations dans des sites agricoles – gouttelettes de taille grossière (ASAE)**

Méthode d'application	Culture	Zones tampons ( en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Terres en jachère	1	1	0	0	5

\*Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 centimètres du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

## **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR RUSTLER HERBICIDE LIQUIDE**

### **MAUVAISES HERBES (L/HA) MOMENT DE L'APPLICATION SUPPRIMÉES**

#### **GRAMINÉES ANNUELLES**

Brome des toits*	2,5	N'importe quand entre l'émergence et l'épiaison
Céréales (adventice)	2,5	N'importe quand entre l'émergence et l'épiaison
Ivraie de Perse	2,5	N'importe quand entre l'émergence et l'épiaison
Sétaire verte	2,5	N'importe quand entre l'émergence et l'épiaison
Folle avoine	2,5	N'importe quand entre l'émergence et l'épiaison

## **ANNUELLES À FEUILLES LARGES**

Renouée liseron	2,5	Stade de 1 à 4 feuilles
Canola (colza) adventice	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
(Ne supprime pas le canola (colza) adventice portant le gène Roundup Ready )		
Saponaire des vaches	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
Sagesse-des-chirurgiens*	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
Kochia à balais	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
Renouée persicaire	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
Chénopode blanc	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
Moutarde des champs	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
Amarante à racine rouge	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
Renouée (spp.)	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
Tabouret des champs	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm
Soude roulante	2,5	Jusqu'à une hauteur de 15 cm

## **MAUVAISES HERBES VIVACES**

Orge queue d'écureuil**	3,125	Avant l'épiaison ou le brunissement des feuilles inférieures
-------------------------	-------	--

\* Voir la section « PROBLÈMES PARTICULIERS DE SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES » de cette étiquette

\*\* Répression seulement.

## **PROBLÈMES PARTICULIERS DE SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES**

### **Suppression des mauvaises herbes annuelles avant l'ensemencement**

Rustler Herbicide Liquide peut être appliqué aux mauvaises herbes annuelles émergées (voir le tableau Mauvaises herbes supprimées par Rustler Herbicide Liquide) dans les sols à travail du sol minimal avant l'ensemencement des céréales (blé, orge, seigle, avoine et maïs cultivé seulement; ne pas appliquer au maïs sucré avant l'ensemencement). Le semis devrait être fait tôt après l'application car ce produit n'exerce pas d'effet résiduel sur les mauvaises herbes. L'application trop longtemps avant l'ensemencement permet la repousse des mauvaises herbes entre l'application et l'émergence de la culture.

### **REMARQUE :**

Certaines cultures à large feuille (par ex. lentilles, pois, canola et lin) peuvent être avariées par l'application de ce produit avant l'ensemencement et ne devraient donc pas être semées dans un champ traité avec ce produit.

Utiliser seulement la dose de 2,5 litres à l'hectare pour les applications avant ensemencement. Ne pas appliquer après l'émergence de la culture.

Pour le maïs cultivé, appliquer sur les sols à texture moyenne ou fine contenant plus de 2,5 % de matière organique. Ne pas appliquer sur les sols sablonneux ou les sables limoneux.

### **Mauvaises herbes annuelles d'hiver**

Pour une meilleure suppression des mauvaises herbes annuelles d'hiver à feuilles larges, comme la sagesse-des-chirurgiens et le tabouret des champs, le 2,4-D devrait être appliqué aux mauvaises herbes émergées et en croissance active à l'automne précédant la saison de jachère ou au début du printemps de la saison de jachère lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver ont au moins 10 centimètres de haut. Consulter l'étiquette du produit 2,4-D pour les doses appropriées et pour les autres instructions et précautions concernant l'utilisation.

### **Brome des toits**

Pour une meilleure suppression de ces mauvaises herbes vivaces, Rustler Herbicide Liquide peut être appliqué après l'émergence à l'automne précédant la saison de jachère ou au printemps de la saison de jachère jusqu'à l'épiaison.

### **Suppression des mauvaises herbes en conditions de stress**

Certaines conditions de stress (comme la sécheresse), les températures froides ou l'utilisation d'eau extrêmement dure (> 700 ppm Ca + Mg) peuvent affecter l'efficacité de ce produit. Toutefois, la liste suivante d'instructions pour l'application contribuera à améliorer les résultats dans ces conditions.

-- Utiliser 50 litres d'eau par hectare;

ET

-- Utiliser la dose la plus élevée de Rustler Herbicide liquide, sans dépasser la dose maximale recommandée (3,125 litres à l'hectare).

### **SUPPRESSION DE LA CANOLA (COLZA) SPONTANÉE (NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE, C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY) ET POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES AVEC UN MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE RUSTLER HERBICIDE LIQUIDE ET 2,4-D**

Pour la suppression de la canola (colza) spontanée (non sensibles au glyphosate, c.-à-d. les variétés Roundup Ready) et pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans le cadre d'une terre en jachère ou pour **le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle** avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture.

Consulter l'étiquette de l'herbicide 2,4-D pour les autres précautions et instructions de manipulation.



**SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES AVEC MÉLANGES EN  
RÉSERVOIR DE RUSTLER HERBICIDE LIQUIDE ET 2,4-D  
POUR LES TERRES EN JACHÈRES ET LES CULTURES AVEC TRAVAIL  
MINIMAL DU SOL**

<b>MÉLANGE EN RÉSERVOIR</b>	<b>TAUX (L/ha)</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>COMMENTAIRES (Appliquer dans 50-100 L d'eau/ha)</b>
<p>Rustler Herbicide Liquide + 2,4-D#</p> <p>Utilise ce mélange en réservoir pour la terre en jachère, pour le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle avant le semis ou bien après le semis mais avant la levée de la culture.</p>	<p>2.5 – 3.125</p> <p>+</p> <p>0.6 – 0.9 or 1.2 – 1.5</p> <p>Appliquer Rustler Herbicide Liquide au taux de 2,5 L/ha seulement pour céréales avant le semis ou bien après le semis mais avant la levée de la culture.</p>	<p>Brome des toits, céréales spontanées, ivraie de Perse, sétaire verte, folle avoine, orge queue d'écureuil*</p> <p>Renouée liseron**, canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready), saponaire des vaches, sagesse-des-chirurgiens, kochia à balais, renouée persicaire, chénopode blanc, moutarde des champs, amarante à racine rouge, renouée scabre, tabouret des champs, soude roulante, canola (colza) spontanée (non sensibles au glyphosate, c.-à-d. les variétés Roundup Ready 1 à 4 feuilles), bardanette épineuse, bardane (avant 4 feuilles), lampourde glouteron, plantain majeur, vergerette annuelle, caméline faux lin, fausse herbe à poux, salsifis majeur, moutardes (sauf pour moutarde des chiens et moutarde-tanaïse), laitue scariole, herbe à poux (petite et grande), ansérine de Russie, bourse-à-pasteur, la grande ortie, mélilot, euphorbe à feuilles de thym, radis sauvage, tournesol</p> <p>Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus en plus des variétés Roundup Ready de: canola (colza) spontanée (4 à 6 feuilles), laitier potager, laitue bleue, armoise bisannuelle, stellaire moyenne, pourpier potager, patience crépue (avant 4 feuilles), moutarde des chiens, moutarde tanaïse, chénopode glauque, séneçon vulgaire, herbe à gomme, galinsoga cilié, épervière, brunelle commune, liseron des haies, renouée des oiseaux (avant 4 feuilles), euphorbe ésule, lépidie densiflore, matricaire odorante, amarante fausse-blite, pourpier potager, centaurée de Russie, petite oseille, renouée scabre, amarante blanche, abutilon, moutarde spontanées, barbarée vulgaire (avant 4 feuilles)</p>	<p>N'importe quand entre l'émergence et l'épiaison. *Appliquer 3,125 L/ha avant à l'épiaison ou brunissement des feuilles inférieur. Répression seulement.</p> <p>Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance.</p> <p>**Entre le stade de 1-4 feuilles utiliser au taux de 2,5 L/ha.</p> <p>Appliquer 2,4-D au taux de 0,6 à 0,9 L/ha (280 à 420 m.a./ha).</p> <p>À moins d'indication contraire, traiter avant que les mauvaises herbes le stade de 2-4 feuilles.</p> <p>Appliquer 2,4-D au taux de 1,2 à 1,5 L/ha (560 à 700 m.a./ha).</p> <p>À moins d'indication contraire, traiter avant que les mauvaises herbes le stade de 2-4 feuilles.</p>

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50-100 L d'eau/ha)
		Laitue bleue, armoise bisannuelle, herbe à gomme, liseron des haies, euphorbe ésule, centaurée de Russie, barbarée vulgaire (avant 4 feuilles), chardon vulgaire, bardane, renoncule âcre, chardon des champs, liseron des champs, pissenlit officinal, cranson, céraïste vulgaire, laitron des champs, sarrasin de Tartarie, cardère des bois, lin spontanée, tournesol spontanée	Appliquer 2,4-D au taux de 1,2 à 1,5 L/ha (560 à 700 m.a./ha).  Arrêt de croissance des parties aériennes quand appliquer après le stade de 1-4 feuilles.

#Formulation de 470 g m.a./ha 2,4-D. Pour les autres formulations 2,4-D, régler les taux en conséquence. Utiliser uniquement les formulations de l'ester à basse volatilité de 2,4-D, ou les formulations d'amine.

## NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

NETTOYER SOIGNEUSEMENT TOUT LE PULVÉRISATEUR APRÈS L'APPLICATION DE CE PRODUIT. L'omission de nettoyer soigneusement le pulvérisateur peut résulter en dommages aux cultures désirables lors d'applications ultérieures. Premièrement, verser de l'eau propre au réservoir et rincer à fond tout le système de pulvérisation. Deuxièmement, remplir le réservoir d'eau et d'ammoniac (dose de 1 litre d'ammoniac ménager par 100 litres d'eau). Pomper dans les boyaux, la rampe et les buses une quantité de solution suffisante pour les remplir en entier. Remplir ensuite le réservoir, le fermer et laisser reposer pendant 24 heures avant de le vider et de le rincer à grande eau.

L'application ou l'utilisation d'autres produits chimiques agricoles avec le matériel utilisé pour ce produit peut résulter en dommages à la végétation désirable.

Fabriqué par la Compagnie Monsanto  
St. Louis, Missouri, 63167, États-Unis